

Livraison colis non effectuée

Par NorbertD, le 20/02/2012 à 16:09

Bonjour, je me pose une question concernant un prestataire de services. Voici les faits: Je jouais hier tranquillement au <u>yams en</u> attendant un paquet envoyé par une société de transport de colis (j'ai pris ma journée exprès). Et le colis n'arrivant toujours pas des heures après l'heure prévue, je vérifie ma boite aux lettres, mais elle est vide. Pas de papillon de passage du livreur. Je vérifie sur le site internet de la société, qui indique que le livreur est passé et que je n'étais pas à mon domicile. Ce que je conteste, d'autant que j'avais même coupé le son de l'ordinateur pour être sûr d'entendre la sonnerie. Je suis donc censé être livré demain, et j'ai du poser à nouveau une journée. Puis-je donc demander remboursement du préjudice subi, notamment les conséquences liées aux deux journées de travail prises? Les fameux arrêts "Chronopost" jouent-ils contre moi?